

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - Qui est aux commandes du " Projet de territoire Suisse" ?

Rappel

Ces derniers jours, les médias ont rendu public le "Projet de territoire Suisse" qui fixe des objectifs et des stratégies pour le développement territorial futur de notre pays. Ce projet traite de notre empreinte environnementale et il fait notamment mention de la qualité des espaces vitaux et économiques intacts et fonctionnels que nous laisserons aux générations futures.

Le projet serait perçu comme le dénominateur commun pour une politique du développement territorial mieux coordonnée et ancrée dans la durée. La Confédération, les cantons, les villes et les communes ont élaboré le "Projet de territoire Suisse" au cours d'une démarche conjointe et ce projet vise à améliorer la coordination du développement territorial dans un sens qui recueille la plus large adhésion possible.

Selon les promoteurs de ce projet, tous les acteurs du développement territorial, des communes à la Confédération en passant par les cantons, devront dorénavant agir ensemble à tous les échelons. Le "Projet de territoire Suisse" souligne en conséquence l'importance cruciale d'une collaboration renforcée entre les trois niveaux politiques dans le domaine de l'aménagement du territoire. Trois stratégies conçues à l'échelle du pays indiquent comment il est possible d'améliorer cette collaboration, de mettre en valeur le milieu bâti et les paysages et de coordonner le développement territorial, les transports et l'énergie.

Selon nos informations, une version provisoire du "Projet de territoire Suisse" a été soumise en 2011 à une large consultation publique et il semble que notre canton, ainsi que diverses villes vaudoises et d'autres acteurs politiques, ont été consultés. Aujourd'hui le "Projet de territoire Suisse" a été remanié sur la base de nombreuses prises de position.

C'est à la fin du printemps 2012, que le groupe de suivi du projet susmentionné, composé de représentants politiques des trois niveaux de l'Etat, a semble-t-il approuvé la version finale du "Projet de territoire Suisse". Dès à présent, il est prévu que la Conférence des gouvernements cantonaux, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses présentent le "Projet de territoire Suisse" à leurs membres en leur recommandant de l'appliquer.

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) annonce désormais que le projet est soumis à l'adoption des organismes politiques concernés des différents niveaux. Ensuite de quoi, s'il est approuvé il devra être pris en compte par notre canton dans ses "activités à incidence territoriale" !

Questions au Conseil d'Etat :

1. Quels sont les représentants de notre canton qui ont participé au groupe de suivi de ce projet et sur

quels critères ont-ils été désignés ?

2. Le parlement vaudois a-t-il participé aux travaux d'étude et d'élaboration du projet ?

3. Sous quelle forme et à qui le canton entend-il présenter ce projet qui aura un impact indéniable pour l'ensemble du territoire cantonal ?

4. Le Conseil d'Etat a-t-il prévu de soumettre ce document à l'appréciation du parlement ? Si oui, à quelle échéance ? Si non, pour quelles raisons ?

5. Le parlement vaudois a-t-il la possibilité d'amender ou de refuser tout ou partie de ce projet ?

6. En cas d'acceptation de ce projet, quelles sont les implications législatives — par exemple, modification de la Constitution cantonale ou de la LAT —, administratives, juridiques et financières pour notre canton ?

7. Que signifie la prise en compte du "Projet de territoire Suisse" dans les activités à incidence territoriale dans notre canton ?

Souhaite développer.

(Signé) Claude-Alain Voiblet

Réponse du CE

La Confédération (Conseil fédéral, représenté par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC), les cantons (Conférence des gouvernements cantonaux CdC et Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP), les communes (Association des communes suisses ACS) et les villes (Union des villes suisses UVS) ont élaboré en partenariat le "Projet de territoire suisse". Ce projet avait été lancé d'entente entre toutes les parties en mai 2006. Les organes exécutifs des trois niveaux de l'Etat ont participé à la formulation de ce projet qui est conçu comme un cadre d'orientation et une aide à la décision pour les activités à incidence territoriale de ces trois niveaux. L'idée maîtresse du projet est de préserver et d'encourager la diversité, la solidarité et la compétitivité de la Suisse. Pour cela, il poursuit cinq objectifs:

- Préserver la qualité du cadre de vie et la diversité régionale
- Ménager les ressources naturelles
- Gérer la mobilité
- Renforcer la compétitivité
- Encourager les collaborations

1. Quels sont les représentants de notre canton qui ont participé au groupe de suivi de ce projet et sur quels critères ont-ils été désignés ?

Un groupe de suivi politique et un groupe de travail technique ont été institués pour accompagner le projet.

Le *groupe de suivi politique* a discuté et adopté les résultats des différentes phases des travaux. Il était composé de trois représentants de la Confédération, de cinq Conseillers d'Etat délégués par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), de cinq délégués de l'Association des Communes Suisses (ACS) et de cinq délégués de l'Union des villes suisses (UVS). Le canton de Vaud n'a pas participé au groupe de suivi politique, mais était représenté par les

associations faîtières. Il convient de relever que M. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat, présidait la CdC lors de la première consultation du projet en 2011. M. Daniel Brélaz, Syndic de Lausanne, a participé à ce groupe en tant que vice-président de l'UVS.

Le *groupe de travail techniques* est réuni plusieurs fois par an pour formuler des préavis à l'intention du groupe de suivi politique. Le Secrétaire général du DIRE faisait partie du groupe de travail technique en tant que délégué de la CdC.

Les membres des deux groupes ont été désignés par les parties à la convention, qui ont veillé à ce que leurs représentants proviennent des différentes parties du pays.

2. Le parlement vaudois a-t-il participé aux travaux d'étude et d'élaboration du projet ?

Non. Il faut également relever que le Parlement fédéral n'a pas participé aux travaux d'étude.

3. Sous quelle forme et à qui le Canton entend-il présenter ce projet qui aura un impact indéniable pour l'ensemble du territoire cantonal ?

Le projet a été soumis à une large consultation publique en 2011. Parmi les 201 entités qui se sont prononcées durant la consultation, plusieurs réponses émanent d'autorités vaudoises. On peut notamment mentionner l'Association vaudoise de la promotion des métiers de la terre – Prométerre, le Centre patronal, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, la Chambre vaudoise des arts et métiers, l'Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux - ADAEV, l'Association pour le développement du nord vaudois – ADNv, la Fédération suisse des urbanistes, section romande – FSU suisse romande, l'Agglomération d'Yverdon, l'Université de Lausanne et la Municipalité de Lausanne.

Une large campagne d'information a été menée depuis le début de l'année 2012 par la Confédération, sous la responsabilité de Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard. Aucune autre information n'est prévue à l'échelle du canton.

4. Le Conseil d'Etat a-t-il prévu de soumettre ce document à l'appréciation du Parlement ? Si oui, à quelle échéance ? Si non pour quelles raisons ?

S'agissant d'un document cadre d'orientation et d'aide à la décision pour les activités à incidence territoriales, sans force contraignante, il n'a pas été soumis au Grand Conseil.

5. Le Parlement vaudois a-t-il la possibilité d'amender ou de refuser tout ou partie de ce projet ?

Le document a été approuvé entre juin et octobre 2012 (adoption par le Conseil fédéral le 24 octobre 2012 suite à l'approbation des autres parties) par les 3 niveaux décisionnels mentionnés sous point 1. Il ne relève pas de la compétence du Grand Conseil. Considérant les deux points qui précèdent, il n'y a pas de possibilité d'amender ou de refuser ce document cadre.

6. En cas d'acceptation de ce projet, quelles sont les implications législatives (par exemple modification de la Constitution cantonale ou de la LAT), administratives, juridiques et financières pour notre Canton ?

Le Projet de territoire Suisse approuvé n'a pas d'implications législatives, administratives, juridiques et

financières directes pour le Canton. Il ne découle du projet aucune prescription contraignante pour l'aménagement du territoire des cantons et des communes.

7. Que signifie la prise en compte du "Projet de territoire Suisse" dans les activités à incidence territoriale dans notre Canton ?

Le Projet de territoire Suisse n'est pas un instrument contraignant supplémentaire ; il doit servir de cadre d'orientation, de réflexion et, le cas échéant, d'aide à la décision. Il mise sur le sens des responsabilités, sur l'idée d'un développement territorial suisse coordonné et donc sur la collaboration interdisciplinaire, par-delà les frontières administratives de l'ensemble des acteurs du projet.

Par l'approbation du projet, les trois niveaux décisionnels se sont invités à se référer au Projet de territoire dans leurs activités à incidence territoriale, par exemple lors de la planification et de l'aménagement des routes, des voies ferrées, des bâtiments, des espaces de délasserement de proximité, des infrastructures énergétiques, des domaines skiables et des parcs.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 janvier 2013.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean